

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

## 2. Signature de la charte de logistique urbaine durable de Limoges Métropole.

Considérée comme une source de nuisances pour l'environnement, la fonction logistique est pourtant stratégique et indispensable pour la vitalité économique du territoire et la satisfaction des besoins des habitants. Néanmoins, les acteurs logistiques sont confrontés à des défis liés à l'exercice de leurs métiers mais également à des enjeux environnementaux.

Limoges Métropole a formalisé dans son Plan de Déplacements Urbains (PDU), ainsi que dans son Projet de territoire, son souhait de définir et mettre en œuvre une véritable stratégie en matière de logistique urbaine.

Dès 2021, la Communauté urbaine s'est engagée dans le programme national d'Innovation Territoriale et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD), porté par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Centre d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et Logistic Low Carbon et Rozo. Cette démarche a permis à Limoges Métropole de traduire en actes sa volonté d'accompagner le développement d'une logistique urbaine durable sur son territoire, aux côtés d'acteurs du secteur, des communes et des partenaires institutionnels.

Pour mener à bien le schéma directeur de logistique urbaine durable porté par Limoges Métropole, un bureau d'études a été recruté et a réalisé un diagnostic de la pratique de la logistique urbaine sur le périmètre défini, à savoir : Limoges, Océalim, les quatres vents, la zone artisanale la Plaine, les Portes de Feytiat et Buxerolles. Aux termes de ce diagnostic, des groupes de travail se sont tenus avec les acteurs du secteur et ont permis la construction du programme d'actions à mener.

Ce dernier est construit en 3 axes et 9 actions :

- **axe 1 : réglementation et aires de livraison :**
  - action 1 : repenser les espaces de livraison : emplacements, dimensions, aménagements, contrôle,
  - action 2 : associer transporteurs et commerçants pour mettre en œuvre de nouvelles modalités de livraison,
  - action 3 : refondre la réglementation générale sur l'accès et le stationnement des véhicules de livraison,
  - action 4 : communiquer et sensibiliser les riverains sur les pratiques de livraison,

- **axe 2 : développement d'un écosystème de logistique vertueux :**
  - action 5 : déterminer la stratégie de développement des énergies alternatives sur le territoire en mobilisant les acteurs de la logistique urbaine dans une dynamique collective,
  - action 6 : développer les livraisons en horaires décalés respectant les critères de la certification « Piek », relative à la réduction des nuisances sonores dans les processus de livraison,
  
- **axe 3 : foncier et outils au service d'organisations alternatives de logistique urbaine :**
  - action 7 : développer le foncier logistique pour favoriser les livraisons du dernier kilomètre plus vertueuses (cyclo-logistiques ou autres),
  - action 8 : développer des services de retrait de petits colis dans les principaux pôles d'échange et commerces,
  - action 9 : créer un ou plusieurs Espaces Logistiques de Proximité (ELP) pendant les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Ce programme d'actions est intégré dans un document global : la Charte de logistique urbaine durable qui reprend également des éléments de diagnostic, de réglementation, les objectifs et une présentation succincte des fiches action.

Afin de poursuivre dans une démarche de co-construction, la mise en œuvre des actions passera par une collaboration avec les acteurs volontaires.

Cette Charte de logistique urbaine durable a été signée le 29 mars 2024 par les acteurs ayant déjà manifesté leur volonté de poursuivre avec Limoges Métropole pour mettre en œuvre les actions. Une instance des partenaires se réunira tous les ans pour faire le point sur la mise en œuvre du dispositif.

Les secteurs des quatre-vents (carrefour) et la zone artisanale de la plaine étant concernés, la commune de Boisseuil pourrait également signer la Charte de logistique urbaine durable de Limoges Métropole.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la charte de logistique urbaine durable de Limoges Métropole ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
 Les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

